

Activités parlementaires

2019



Nouveau-Brunswick

Établi pour l'honorable Daniel Guitard président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick



le 2 octobre 2020

L'honorable Daniel Guitard Président de l'Assemblée législative Pièce 31, Assemblée législative Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Monsieur le président :

J'ai l'honneur de présenter le 31^e rapport annuel, *Activités parlementaires*, pour l'année terminée le 31 décembre 2019.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le greffier,

Donald J. Forestell



TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DE L'ANNÉE	1
ÉVÈNEMENTS MARQUANTS	3
PARLEMENTAIRES	
Rôle de la présidence	5
Rôle des députés	
Activités de la Chambre	
Statistiques comparatives sur la Chambre	
Députés au 31 décembre 2019	
Activités des comités	
Activites des conflites	12
PARTICIPATION DE LA POPULATION	
Visiteurs et visites guidées	18
Activités spéciales et cérémonies	20
Programme des pages	22
Diffusion et webdiffusion	23
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Énoncé de mission et organigramme	24
Description des fonctions	25
Bureau du greffier	26
Service des finances et des ressources humaines	29
Bibliothèque de l'Assemblée législative	33
Bureau du Hansard	36
Traduction des débats	38
Projet spécial	40
Programme pour les parlementaires	42



APERÇU DE L'ANNÉE

Donald J. Forestell, greffier de l'Assemblée législative

L'année civile 2019 est une année marquée par le changement pour les bureaux de l'Assemblée législative. La deuxième session de la 59^e législature prend fin et la troisième session commence. En tout, la Chambre siège 45 jours au cours de l'année civile, et les comités tiennent 82 réunions. Parmi les faits marquants de l'année, mentionnons l'élection d'un nouveau chef au Parti libéral du Nouveau-Brunswick ; le décès de la lieutenante-gouverneure, d'un député en exercice et d'un ancien président de l'Assemblée ; la démission d'un député et ancien premier ministre ; l'installation d'une nouvelle lieutenante-gouverneure ; la publication de rapports par le Comité permanent de modification des lois ; la constitution d'un nouveau comité permanent ; la fusion de deux comités permanents ; la nomination de deux nouveaux hauts fonctionnaires de l'Assemblée.

Le 15 janvier, l'Assemblée législative est l'hôte d'une séance d'orientation avec les hauts fonctionnaires de l'Assemblée pour tous les parlementaires dans la Chambre du Conseil législatif. Des présentations sont faites par les bureaux suivants : le bureau de l'ombud ; le Bureau du commissaire à l'intégrité ; le Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés ; le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances ; le Bureau du vérificateur général ; le commissariat aux langues officielles ; Élections Nouveau-Brunswick. Pendant les présentations, les mandats et rôles sont expliqués et les parlementaires ont l'occasion de poser des questions.

Le 12 février, Denis Landry est élu chef intérimaire du Parti libéral du Nouveau-Brunswick et de l'opposition officielle à la suite de la démission de l'ancien premier ministre Brian Gallant à titre de chef. M. Landry a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative en 1995 ; il a été ministre des Transports, ministre des Ressources naturelles, ministre des Ressources humaines ainsi que ministre de la Justice et de la Sécurité publique. Le 24 avril, Kevin Vickers est choisi comme chef du Parti libéral du Nouveau-Brunswick. Puisque M. Vickers n'a pas de siège à l'Assemblée législative, M. Landry continue d'agir à titre de chef de l'opposition officielle.

La deuxième session de la 59^e législature, qui s'ajourne le 14 décembre 2018, reprend le 19 mars, jour où le ministre des Finances Ernie Steeves présente le premier budget du gouvernement progressiste-conservateur minoritaire. Roger Melanson, porte-parole de l'opposition en matière des finances, prononce le 21 mars le discours en réponse au discours du budget.

Pendant la séance du printemps, 30 projets de loi sont déposés. Du point de vue de la procédure, le président de l'Assemblée, l'hon. Daniel Guitard, rompt l'égalité au cours du vote sur la deuxième lecture du projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, présenté par David Coon, chef du Parti vert. Le président vote en faveur du projet de loi à la deuxième lecture afin d'assurer la poursuite du débat en Comité plénier, où le projet de loi est finalement rejeté. Il importe aussi de souligner que le projet de loi 30, *Loi concernant certaines responsabilités du commissaire à l'intégrité et de l'ombud*, permet de transférer d'un juge désigné au commissaire à l'intégrité les responsabilités administratives sous le régime de la *Loi sur les conflits d'intérêts*. Toujours au titre du projet de loi, les responsabilités administratives relatives à la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et à la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé* sont transférées du commissaire à l'intégrité à l'ombud.

La Chambre ajourne ses travaux le 14 juin, après un total de 28 jours de séance tenus au cours du printemps. La deuxième session est prorogée le 19 novembre au matin. En tout, 40 projets de loi sont déposés au cours de la deuxième session, dont 28 reçoivent la sanction royale.

La Chambre siège 41 jours pendant la deuxième session, pour un total de 149 heures. Le Comité plénier et le Comité permanent de la politique économique consacrent 42 heures à l'étude de projets de loi ; pour leur part, le Comité des subsides et le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires consacrent les 80 heures prescrites à l'étude des prévisions budgétaires.

Eugene McGinley, c.r., ancien président de l'Assemblée législative, est décédé le 16 juillet. Il a été élu pour la première fois en 1972 lors d'une élection partielle et a été réélu en 1974 pour représenter la circonscription de Bathurst. M. McGinley a été réélu en 2003 pour représenter la



circonscription de Grand Lake. Après sa victoire aux élections générales de 2006 dans la nouvelle circonscription électorale de Grand Lake-Gagetown, il a été nommé vice-président désigné de l'Assemblée puis a été élu président en 2007. Il a agi à titre de président jusqu'à sa nomination comme ministre d'État aux Aînés et à l'Habitation en octobre 2007. Pendant sa carrière parlementaire, il a siégé à divers comités permanents. En 1962, il a été admis à l'Association des avocats du Nouveau-Brunswick et a reçu en 1985 le titre de conseiller de la Reine.

L'année 2019 est marquée par le décès le 2 août de l'hon. Jocelyne Roy Vienneau, 31^e personne à assumer la fonction de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. Durant son mandat de lieutenante-gouverneure, elle s'est distinguée grâce à ses qualités de chef de file et à la stabilité qu'elle a apportée à la province lors de la transition politique de 2018.

David L. Myles est décédé le 22 août. Tout au long de sa vie, il s'est passionné pour l'histoire de bâtiments locaux et a fourni, sur le plan technique, une aide, des conseils et un encadrement d'une valeur inestimable pour la restauration et l'entretien d'un certain nombre d'édifices provinciaux importants, y compris l'Assemblée législative, la bibliothèque de l'Assemblée législative et la Résidence du gouverneur. Il était reconnu pour sa sagesse lorsqu'il prodiguait des conseils fiables et éclairés ainsi que pour la joie et les rires qu'il infusait dans tout ce qu'il accomplissait.

Gregory Thompson, C.P., député de Sainte-Croix, est décédé le 10 septembre alors qu'il était en fonction. Il a siégé comme député fédéral pendant de nombreux mandats. Après avoir été élu lors des élections générales provinciales de 2018, il a assumé la charge de ministre des Affaires intergouvernementales.

Le 7 octobre, Brian Gallant, c.r., démissionne de son poste de député de Baie-de-Shediac—Dieppe. M. Gallant a été élu chef du Parti libéral du Nouveau-Brunswick en 2012 et est devenu chef de l'opposition officielle après avoir remporté une élection partielle en 2013. Il a été assermenté à titre de premier ministre après les élections générales de 2014. Lors des élections générales de septembre 2018, les Libéraux ont formé un gouvernement minoritaire, lequel a par la suite perdu la confiance de la Chambre, ce qui a amené M. Gallant à démissionner comme premier ministre en novembre. Il a continué à agir à titre de chef de l'opposition officielle jusqu'à ce que soit choisi un chef par intérim en la personne de Denis Landry en février 2019.

Le 8 octobre, l'hon. Brenda Murphy est installée à titre de 32^e personne à assumer la fonction de lieutenant-gouverneur après son assermentation, qui a eu lieu le 8 septembre. La cérémonie officielle d'installation tenue en octobre s'est déroulée dans la Chambre de l'Assemblée législative.

La troisième session de la 59^e législature s'ouvre le 19 novembre en après-midi. La lieutenantegouverneure donne lecture du discours du trône qui énonce le programme législatif du gouvernement progressiste-conservateur minoritaire dirigé par le premier ministre Blaine Higgs. Le 21 novembre, Denis Landry, chef de l'opposition officielle, prononce le discours en réponse au discours du trône. Pendant la séance d'automne, 31 projets de loi sont déposés.

Au cours de l'été et de l'automne, les comités sont actifs : le Comité permanent de modification des lois tient pendant plusieurs jours des audiences publiques sur des questions liées à la vaccination obligatoire et à l'évaluation foncière ; au total, 50 personnes se présentent devant le comité, et ce dernier reçoit en outre quelque 285 mémoires. Par ailleurs, l'Assemblée législative constitue un nouveau comité qui s'appelle le Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement, lequel est chargé de recevoir les mises à jour sur les progrès de la province visant l'application du *Plan d'action sur les changements climatiques*. Elle fusionne en outre le mandat du Comité permanent des corporations de la Couronne avec celui du Comité permanent des comptes publics, ce qui a pour effet de dissoudre le premier comité.

Le 22 novembre, l'Assemblée recommande la nomination de Shirley MacLean, c.r., cadre supérieure au Barreau du Nouveau-Brunswick, au poste de commissaire aux langues officielles, et la nomination de Charles Murray, ombud, au poste de commissaire à l'intégrité. Les deux hauts fonctionnaires de l'Assemblée assumeront un mandat de sept ans.

La Chambre ajourne ses travaux le 20 décembre, après 16 jours de séance. La répartition des sièges à la Chambre à la fin de l'année est la suivante : Progressistes-Conservateurs, 21 ; Libéraux, 20 ; Parti vert, 3 ; Alliance des gens, 3 ; vacances, 2.



ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Décès de la lieutenante-gouverneure

L'hon. Jocelyne Roy Vienneau, la 31e personne à occuper la fonction de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, décède le 2 août alors qu'elle est en poste. Le 8 août, ses funérailles d'État sont célébrées en l'église catholique Sainte-Thérèse-d'Avila, à Robertville, au Nouveau-Brunswick. La gouverneure générale du Canada, S.E. la très hon. Julie Payette, et le premier ministre Blaine Higgs prononcent des éloges funèbres devant l'assemblée réunissant des dignitaires nationaux et des membres du public.

Parmi les réalisations de Son Honneur, elle a exercé deux mandats à titre de vice-rectrice de l'Université de Moncton, campus de Shippagan, et elle a occupé les postes de sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation et de directrice générale du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, à Bathurst. Puisqu'elle a été la première Acadienne à occuper le poste de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, son mandat revêt une importance historique, sociale et culturelle pour la province.





Un livre de condoléances est placé dans la rotonde de l'Assemblée pour permettre aux gens d'offrir leurs condoléances à la famille de l'hon. Jocelyne Roy Vienneau. Le livre de condoléances est ensuite remis à sa famille le 8 août, avant les funérailles, qui sont célébrées à Robertville (Nouveau-Brunswick).

Installation de la lieutenante-gouverneure

Le 8 octobre, Brenda Louise Murphy, de Grand Bay-Westfield, devient la 32^e personne à assumer la fonction de lieutenant-gouverneur de la province lors de la cérémonie d'installation qui se tient

à la Chambre de l'Assemblée législative. Elle est assermentée le 8 septembre afin qu'elle puisse commencer à exercer ses fonctions sur-le-champ en raison du décès de l'ancienne lieutenante-gouverneure, l'hon. Jocelyne Roy Vienneau.

Son Honneur a été pendant plus de 20 ans directrice générale du Saint John Women's Empowerment Network. Elle a été conseillère municipale de Grand Bay-Westfield pendant trois mandats et a été membre du Conseil consultatif national sur la pauvreté et membre du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick.

Pendant la cérémonie d'installation, l'hon. Marc Richard, juge en chef du Nouveau-Brunswick, fait prêter le serment d'allégeance et le serment de fonction. Peu après, Son Honneur prononce un discours au cours

S.H. Brenda Murphy signe le registre officiel des serments, sous le regard du premier ministre Blaine Higgs (à gauche), du greffier du Conseil exécutif Jean-Marc Dupuis (à droite) et du juge en chef Marc Richard (à l'extrême droite).

duquel elle déclare : Pendant les cinq prochaines années, je suis déterminée à continuer de faire avancer l'égalité des sexes, à contribuer à l'élimination de la violence entre partenaires intimes et à continuer de trouver des endroits sûrs où les personnes sans voix pourront être entendues, se mobiliser et participer pleinement à la vie de nos collectivités et de notre province.



Nouveaux hauts fonctionnaires de l'Assemblée

En 2019, deux nouveaux hauts fonctionnaires de l'Assemblée sont nommés. Le 22 novembre, la nomination d'une nouvelle commissaire aux langues officielles et la nomination d'un nouveau commissaire à l'intégrité sont recommandées sur résolution de la Chambre. Les nominations sont faites par décret en conseil le 12 décembre et prennent effet le 1^{er} janvier 2020.

Shirley MacLean, c.r., directrice générale adjointe et registraire des plaintes au Barreau du Nouveau-Brunswick, est nommée commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. Charles Murray, ombud du Nouveau-Brunswick depuis 2013, est désigné nouveau commissaire à l'intégrité après avoir exercé le rôle de façon intérimaire depuis janvier. Les deux mandats sont d'une durée de sept ans.



M^e MacLean et M. Murray se félicitent mutuellement de leur nouvelle nomination lors de la cérémonie d'assermentation de la commissaire aux langues officielles.

Le président de l'Assemblée Daniel Guitard préside l'assermentation et la réception, qui ont lieu dans la Chambre du Conseil législatif.

Conférence commune de l'ACPC et de l'ACLC

En partenariat avec la Direction des services législatifs du Cabinet du procureur général, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick organise la conférence commune annuelle de l'Association des conseillers parlementaires au Canada (ACPC) et de l'Association des conseillers législatifs au Canada (ACLC).

La conférence, qui se déroule du 14 au 16 août, accueille des délégués venant d'un bout à l'autre du Canada pour représenter les conseillers parlementaires et législatifs des provinces et territoires ainsi que du Parlement du Canada.

Les séances de travail portent notamment sur le rôle des corps législatifs dans le principe de dialogue, la situation de gouvernement minoritaire au Nouveau-Brunswick, les nouveaux guides et outils de rédaction à la Chambre des communes, la consultation des Autochtones et le processus réglementaire, la modernisation des règlements, la rédaction non sexiste, le Brexit et les nouvelles des divers corps législatifs.



Participants et participantes à la conférence commune 2019 de l'Association des conseillers parlementaires au Canada (ACPC) et de l'Association des conseillers législatifs au Canada (ACLC).



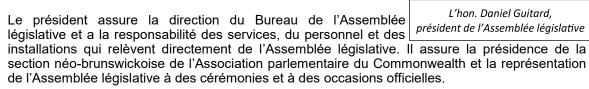
PARLEMENTAIRES



RÔLE DE LA PRÉSIDENCE

La personne qui occupe la charge de président de l'Assemblée législative est élue au scrutin secret par les autres députés à l'ouverture d'une nouvelle législature ou lorsqu'une vacance se produit. Le président est investi de l'autorité suprême à la Chambre. En sa qualité de représentant de l'Assemblée législative, il en sauvegarde les privilèges et en dirige les travaux.

Pour assurer le déroulement ordonné des travaux, la Chambre observe certaines règles parlementaires, tant écrites que traditionnelles. Le président doit veiller à l'observation des règles de procédure dont l'Assemblée s'est dotée et protéger les droits et privilèges de l'Assemblée et de chaque député. De plus, il maintient l'ordre, interprète le Règlement et donne le droit de parole aux députés, assurant ainsi une représentation équitable de l'opinion. Il préside les débats de la Chambre en toute impartialité. Le président ne participe pas aux débats et ne vote pas, sauf en cas de partage des voix.



En plus de toutes les responsabilités énumérées, le président garde sa qualité de député représentant une circonscription provinciale et doit exécuter diverses tâches au nom de son électorat.

RÔLE DES DÉPUTÉS

Le corps législatif du Nouveau-Brunswick comprend la Couronne et les députés élus constitués en Assemblée législative. La reine du Canada. S.M. la reine Elizabeth II. est le chef d'État officiel et est représentée au Nouveau-Brunswick par le lieutenant-gouverneur. La principale fonction de la Législature, qui est de légiférer, incombe conjointement au lieutenant-gouverneur et à l'Assemblée législative ; celle-ci adopte les lois, et le lieutenant-gouverneur les sanctionne. Ce modèle s'inspire d'une tradition britannique séculaire, à savoir que le pouvoir de l'État appartient à la Couronne alors que l'exercice de ce pouvoir appartient aux députés élus.



Le régime de gouvernement du Nouveau-Brunswick, tout comme le régime fédéral à Ottawa, s'appuie sur le régime parlementaire britannique. Chacun des 49 députés est élu individuellement pour représenter l'électorat d'une circonscription. Les députés n'ont pas besoin d'une affiliation à un parti politique organisé, mais c'est le cas en général au Nouveau-Brunswick.

Les trois fonctions principales de la Législature sont l'adoption des lois, la surveillance et la représentation. Le processus législatif (adoption des lois) demande une part importante du temps de séance de l'Assemblée.

La surveillance désigne la façon de tenir le gouvernement responsable. La tâche d'examiner et de critiquer les actions du gouvernement appartient principalement à l'opposition. La période des questions orales est le moyen de surveillance le plus visible.

La représentation désigne la façon de servir et de représenter l'électorat. Pour de nombreux députés, la circonscription est une caractéristique fondamentale de leur fonction. Nombre de députés considèrent que l'une de leurs tâches principales est de servir l'électorat, et la plupart d'entre eux y consacrent une bonne partie de leur temps et de leurs efforts.

ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE

Le terme « Législature » ou Assemblée législative désigne en général l'institution qui exerce le pouvoir législatif. De façon plus particulière, les parlementaires entendent par « législature » la période entre deux élections générales. Les élections générales donnent lieu à la formation d'une « nouvelle » Assemblée législative.

La réunion annuelle de l'Assemblée s'appelle « session ». En vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, au moins une session de la législature doit avoir lieu chaque année. Une législature peut compter plusieurs sessions. L'expression « session » renvoie à la période entre l'ouverture de l'Assemblée législative, lorsque le lieutenant-gouverneur prononce le discours du trône, et la prorogation des travaux parlementaires. Les travaux inachevés à la prorogation meurent au Feuilleton et Avis. Une session peut aussi prendre fin par dissolution, dans quel cas des élections générales suivent.

La réunion quotidienne de l'Assemblée s'appelle « séance ». Une séance n'est pas nécessairement synonyme d'un jour civil. Certaines séances sont très brèves, alors que d'autres ont été plus longues qu'une journée civile. Une séance se termine par l'ajournement de la Chambre.

Les heures ordinaires de séance de la Chambre sont les suivantes :

mardi	de 13 h à 18 h
mercredi	de 10 h à 12 h
	de 13 h à 18 h
jeudi	de 10 h à 12 h
	de 13 h à 18 h
vendredi	de 10 h à 12 h
	de 13 h à 16 h 30

Les heures ordinaires de séance sont prescrites par le Règlement et peuvent être modifiées à l'occasion pour comprendre des séances en soirée.

Chaque jour de séance se divise en deux parties : les affaires courantes et l'ordre du jour.



Affaires courantes

Les affaires courantes sont consacrées aux nouvelles affaires et servent à donner aux députés l'occasion de porter une gamme de questions à l'attention de la Chambre. Les mêmes rubriques reviennent quotidiennement et sont abordées dans l'ordre suivant :

Prière

La prière consiste en deux invocations distinctes suivies du Notre Père, et il est donné lecture de passages en français et en anglais.

Présentation d'invités

Les députés ont l'occasion de présenter des gens de leur circonscription ou d'autres personnes de marque qui sont à la Chambre.

Déclarations de députés

Les députés autres que les ministres peuvent obtenir la parole pour faire une brève déclaration ayant trait à des questions auxquelles ils accordent de l'importance.

Questions orales

Chaque jour de séance, 30 minutes sont réservées aux questions orales. Pendant la période des questions orales, les députés peuvent poser aux ministres des questions claires et brèves portant sur des sujets urgents. Les ministres peuvent y répondre ou en prendre note.

Dépôt de documents

Les ministres peuvent déposer sur le bureau de la Chambre tout état, rapport ou autre document qui traite d'une question relevant des responsabilités administratives du gouvernement. De nombreuses lois exigent que certains rapports et documents soient déposés à la Chambre chaque session ou chaque année. D'autres documents peuvent être déposés conformément à un article du Règlement ou à une résolution de la Chambre.

Déclarations de ministres

Les ministres peuvent brièvement commenter ou expliquer la politique gouvernementale ou l'administration ministérielle. Il n'est permis aucun débat sur les déclarations ou explications ; toutefois, chaque parti reconnu de l'opposition peut faire un bref commentaire.

Présentation des pétitions

Le public a le droit de pétitionner auprès de l'Assemblée législative ou du gouvernement pour demander la prise d'une certaine mesure. Les particuliers ou groupes désireux de présenter une pétition à la Chambre doivent obtenir le concours d'un député à cette fin.

Réponses aux pétitions et aux questions écrites

Un ministre, au nom du gouvernement, peut déposer à la Chambre une réponse à une pétition ou à une question écrite déjà présentée à la Chambre.



Présentation des rapports de comités

Les comités présentent sous forme de rapport de comité les renseignements qu'ils transmettent à la Chambre. Les comités présentent des rapports qui portent sur divers sujets, y compris ce qui suit : les projets de loi, les prévisions budgétaires, les questions de procédure et l'étude d'une question particulière.

Dépôt de projets de loi

Les députés et les ministres ont l'occasion de déposer de nouveaux projets de loi à la Chambre et d'en expliquer sommairement l'objet.

Avis de motion

Pour que les députés soient bien préparés lorsque des affaires sont mises en discussion à la Chambre, un avis écrit présenté deux jours à l'avance est exigé pour les affaires importantes de la Chambre. Les députés peuvent donner cet avis à l'appel des avis de motion.

Avis d'affaires émanant de l'opposition

Les affaires émanant de l'opposition sont mises à l'étude le jeudi à 14 h 30. Une affaire émanant de l'opposition peut être étudiée dans un ordre autre que son ordre de priorité ou de présentation à la Chambre, pourvu qu'un préavis d'un jour ait été donné à l'appel des affaires émanant de l'opposition.

Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre

Les motions proposées à cette rubrique sont liées au déroulement des travaux de la Chambre et sont proposées par le leader parlementaire du gouvernement. Le leader parlementaire du gouvernement annonce aussi à cette rubrique l'horaire et le programme quotidiens des affaires dont la Chambre sera saisie.

Votes par appel nominal différés

La volonté de la Chambre s'exprime généralement au moyen d'un vote par oui ou non. À la fin du débat sur une motion, le président met la question aux voix, détermine si les « oui » ou les « non » l'emportent et déclare la motion adoptée ou rejetée. La tenue d'un vote par appel nominal peut être demandée sur tout vote par oui ou non. À la tenue d'un vote par appel nominal, les députés qui appuient la motion et ceux qui s'y opposent doivent se lever pour que leurs noms soient inscrits au Journal. Il n'est pas nécessaire de tenir immédiatement un vote par appel nominal, s'il est demandé. Si le leader parlementaire du gouvernement ou le whip du gouvernement le demande, le vote peut être reporté au prochain jour de séance, à l'appel de cette affaire courante.

Affaires du jour

La rubrique renvoie aux affaires dont la Chambre est saisie chaque jour, et celles-ci sont exposées dans le Feuilleton et Avis. Une affaire courante peut comprendre l'étude de projets de loi à diverses étapes, de prévisions budgétaires ou de motions dont avis a déjà été donné.

Condoléances et félicitations

Bien que la rubrique ait été rayée des affaires courantes par suite des modifications apportées au Règlement en 2015, les députés ont l'occasion de faire une déclaration de condoléances ou de félicitations à une personne, à un groupe ou à une association avant que le président ajourne la Chambre.



STATISTIQUES COMPARATIVES SUR LA CHAMBRE

	58 ^e législature		59 ^e législature	
	3 ^e session 2016 - 2017	4 ^e session 2017 - 2018	1 ^{ère} session 2018	2 ^e session 2018-2019
Jours de séance Jours de séance Séances en soirée	48 0	39 0	9 0	41 0
Projets de loi d'initiative ministérielle - déposés - sanction royale accordée	56 53	42 41	2 0	31 26
Projets de loi d'intérêt privé - déposés - sanction royale accordée	6 5	1 0	0 0	1
Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire - déposés - sanction royale accordée	9 1	4 0	0 0	8 1
Motions émanant du gouvernement - total - débattues - adoptées - retirées	14 6 12 0	13 6 12 0	5 0 5 0	14 4 13 0
Motions émanant des députés - total - débattues - adoptées - retirées	22 18 9 0	27 16 13 0	7 2 1 0	50 10 8 0
Comité des subsides : - Chambre (jours de séance) - Comité des prévisions budgétaires - Autres comités	2 13 0	3 12 0	0 0 0	3 13 0
Rapports annuels déposés	74	59	15	86
Pétitions	40	16	4	18
Questions écrites	5	7	0	0



DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE **AU 31 DÉCEMBRE 2019** Plan de la Chambre



Bruce Northrup Sussex-Fundy-St. Martins



Ross Wetmore Gagetown-Petitcodiac



Sherry Wilson Moncton-Sud-Ouest



Trevor Holder Portland-Simonds



Bruce Fitch Riverview



Mary Wilson Oromocto-Lincoln-Fredericton



Hugh Flemming Rothesay



Glen Savoie Saint John-Est



Stewart **Fairgrieve** Carleton



Jeff Carr New Maryland-Sunbury



Andrea Anderson-Mason Fundy-Les-Îles-Saint John-Ouest



Blaine Higgs Quispamsis



Gary Crossman Hampton



Mike Holland Albert



Robert Gauvin Shippagan-Lamèque-Miscou



Ernie Steeves Moncton-Nord-Ouest



Carl Urquhart Carleton-York



Jake Stewart Miramichi-Sud-Ouest-Baie-du-Vin



Dorothy Shephard Saint John Lancaster



Bill Oliver Kings-Centre



Dominic Cardy Fredericton-Ouest-Hanwell







Richard DeSaulniers Fredericton-York



Kris Austin Fredericton-Grand Lake



GP



Michelle Conroy Miramichi

PA

Nota: Deux sièges sont vacants en raison du décès de Greg Thompson, C.P., le 10 septembre et de la démission de Brian Gallant le 7 octobre.

Daniel Guitard Président Restigouche-Chaleur





Guy Arseneault Campbellton-Dalhousie



Roger Melanson Dieppe



Benoît Bourque Kent-Sud



Jacques LeBlanc Shediac-Beaubassin-Cap-Pelé



Denis Landry Bathurst-Est-Nepisiguit-Saint-Isidore



Francine Landry Madawaska-Les Lacs-Edmundston



Keith Chiasson Tracadie-Sheila



Cathy Rogers Moncton-Sud



Isabelle Thériault Caraquet



Stephen Horsman Fredericton-Nord





Gilles LePage Restigouche-Ouest



Gerry Lowe Saint John Harbour



Donald J. Forestell Greffier

Shayne Davies

Sous-greffier

Greffier adjoint et

greffier aux comités

Andrew Harvey Carleton-Victoria

Lisa Harris Baie-de-



Chuck Chiasson Victoria-La-Vallée



Robert McKee Moncton-Centre



Brian Kenny Bathurst-Ouest-Beresford



Monique LeBlanc Moncton-Est



Jean-Claude D'Amours Edmundston-Madawaska-Centre



David Coon Fredericton-Sud





Kevin Arseneau Kent-Nord

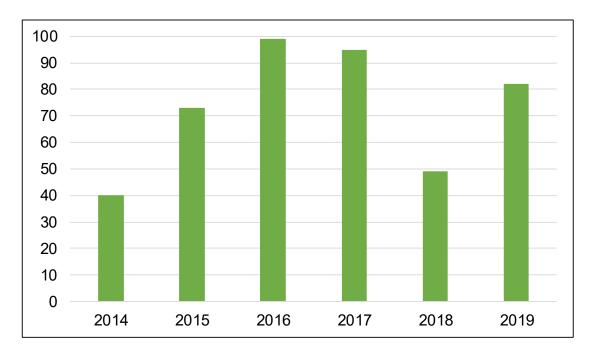


ACTIVITÉS DES COMITÉS



Les comités parlementaires effectuent une quantité importante de travaux. Ces comités sont un prolongement de la Chambre et ils mènent à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils servent à accélérer les travaux de la Chambre et permettent une étude plus poussée de questions de nature complexe ou technique. Ils peuvent aussi consulter la population sur des affaires importantes et se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

En 2019, 1 nouveau comité spécial est constitué, pour un total de 10 comités permanents et 1 comité spécial qui tiennent 82 réunions au cours de l'année. Les comités permanents sont constitués par la Chambre et sont actifs pendant la durée de la législature. Les comités spéciaux sont constitués par la Chambre pour étudier des questions précises et subsistent jusqu'à la présentation de leur rapport final ou jusqu'à la dissolution de la Chambre, selon la première éventualité.



Nombre annuel de réunions de comités



Voici une liste des comités, de leur composition, de leur mandat et de leurs activités au 31 décembre 2019.

COMITÉS PERMANENTS

Comité d'administration de l'Assemblée législative

MembresL'hon. M. Guitard (président)M. ArseneaultM. C. Chiasson (vice-président)M. D'Amours

M. Coon
M. Coon
M. Coon
L'hon. M. Steeves
L'hon. M. Oliver
M. Austin
M. Savoie
M. Fairgrieve
M. Arseneau
M. Austin
M. Savoie
M. Fairgrieve

Mandat

Le comité est responsable de l'administration et de l'entretien des édifices et des terrains de l'Assemblée législative et, en général, de toute question afférente à l'Assemblée législative et aux parlementaires, y compris les budgets, les politiques financières, les indemnités et les frais des parlementaires ainsi que les conditions d'emploi des hauts fonctionnaires et du personnel.

Activités

Le comité tient huit réunions, les 7, 8 et 20 février, le 29 mars, le 28 mai, le 17 septembre, le 4 octobre et le 27 novembre, afin de discuter de diverses questions liées au fonctionnement et à l'administration de l'Assemblée. Le comité constitue aussi un sous-comité, qui se réunit le 29 mars et le 2 mai.

Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement

Membres M. Fitch (président) M^{me} Rogers

M. Arseneau (vice-président)

L'hon. M. Carr

M. C. Chiasson
M. LeBlanc
L'hon. M. Wetmore

M. DeSaulniers

Mandat

Le comité reçoit des mises à jour de ministères, d'organismes du gouvernement, de parties prenantes clés et d'experts en la matière sur les progrès visant l'application du Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick et recueille des renseignements sur les changements climatiques, l'intendance de l'environnement et toute autre question pertinente en communiquant avec des experts et des parties prenantes.

Activités

Le comité est constitué par la Chambre le 19 décembre et se réunit à cette date afin d'élire le président et le vice-président.



Comité permanent des corporations de la Couronne

Membres M. Savoie (président) M. Kenny

M. Northrup (vice-président)
M. LePage
M. Fairgrieve
M. Crossman
M. Arseneau
M. Bourque
M. Austin

Mandat

Le comité examine les rapports annuels des organismes, conseils et commissions de la province.

Activités

Le comité tient 17 réunions : les 16, 29, 30 et 31 janvier, les 1er, 5 et 6 février, les 11 et 13 juin, les 2, 3, 30 et 31 octobre, les 1er, 5 et 6 novembre ainsi que le 3 décembre. Le comité examine les volumes I et II du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick de 2018 et les volumes I, II et III du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick de 2019. En octobre, le comité participe à une séance d'orientation organisée par le Bureau du vérificateur général en partenariat avec la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation. En 2019, le comité examine les rapports annuels des organismes suivants : Ambulance Nouveau-Brunswick ; Cannabis Nouveau-Brunswick ; Société de l'inclusion économique et sociale ; Réseau de santé Horizon ; Société de Kings Landing ; New Brunswick Community College ; Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick ; Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick ; Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick ; Société des alcools du Nouveau-Brunswick ; Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick ; Société d'énergie du Nouveau-Brunswick ; Recycle Nouveau-Brunswick ; Conseil de la recherche et de la productivité ; Services Nouveau-Brunswick ; Réseau de santé Vitalité ; Travail sécuritaire NB.

Le comité présente un rapport à la Chambre le 26 mars. Le 19 décembre, sur motion de la Chambre, a lieu la dissolution permanente du comité, dont le mandat est fusionné avec celui du Comité permanent des comptes publics.

Comité permanent de la politique économique

Membres M. Crossman (président) M. K. Chiasson

M. Fairgrieve (vice-président)
M. Lowe
M. Savoie
M. Northrup
M. Arseneau
M. C. Chiasson
M. Austin

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines mesures législatives gouvernementales se rapportant à la politique économique.

Activités

Le comité tient six réunions : le 23 janvier ainsi que les 10, 11, 17, 18 et 19 décembre. Le comité présente des rapports à la Chambre le 20 mars ainsi que les 11, 12, 18, 19 et 20 décembre.



Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires

M^{me} Harris Membres M. Savoie (président)

M. Harvey M. Crossman (vice-président) M^{me} Landry M. Fitch M. Coon M. Northrup M. Desaulniers M. Bourque

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner les prévisions budgétaires de certains ministères et de certaines entités connexes.

Activités

Le comité tient 13 réunions : les 9, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 23, 24 et 25 avril ainsi que les 7, 8, et 10 mai. Le comité présente un rapport à la Chambre le 14 mai.

Comité permanent de modification des lois

L'hon. M^{me} Anderson-Mason, c.r. (présidente) Membres M. Landry

M. Northrup (vice-président) M^{me} Landry L'hon. M. Stewart M. McKee M^{me} Mitton M. Fitch M. Desaulniers M. K. Chiasson

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certains projets de loi avant la deuxième lecture. Le renvoi vise souvent à permettre une consultation du public.

Activités

Le comité tient huit réunions : le 9 juillet, les 27, 28 et 29 août, les 4 et 5 septembre, le 18 octobre ainsi que le 13 novembre. Le comité étudie le projet de loi 39, Loi concernant la preuve d'immunisation. Le comité entend 30 intervenants et recoit environ 265 mémoires. Le comité présente à la Chambre le 20 novembre un rapport sur le projet de loi 39. Par l'adoption de la motion 31, le comité est aussi chargé de recevoir les avis d'experts et de parties prenantes sur la réduction ou l'élimination des exonérations ou des avantages accordés à l'industrie lourde en matière d'évaluation foncière ou d'impôt foncier. Le comité entend 20 intervenants et reçoit 20 mémoires. Le comité présente à la Chambre le 20 novembre un rapport sur la motion 31.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

Membres M. Crossman (président) M. LeBlanc

M. Northrup (vice-président) M. McKee L'hon. M. Carr M^{me} Thériault L'hon. M^{me} S. Wilson M^{me} Mitton

M^{me} Conroy M. Landry



Mandat

Le comité examine tous les projets de loi d'intérêt privé avant la deuxième lecture. Toute personne touchée par un projet de loi d'intérêt privé peut se présenter devant le comité.

Activités

Le comité se réunit le 6 juin et présente un rapport à la Chambre à cette date.

Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

Membres M. Fairgrieve (président) M. LePage

M. Savoie (vice-président)

L'hon. M^{me} S. Wilson

M. Melanson

M. Fitch

M. Coon

M. Kenny

M. Desaulniers

Mandat

Les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que celles soumises par le président de l'Assemblée, sont d'office renvoyées au comité. Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'étudier des questions de privilège liées à la Chambre, à un comité ou à un parlementaire. De plus, le comité examine des rapports présentés par de hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative.

Activités

Le comité tient cinq réunions : le 7 février, le 13 mars, le 6 juin, le 4 octobre et le 18 décembre. Le comité examine les rapports de l'ombud, de la directrice générale des élections et du commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. Le comité présente un rapport à la Chambre le 19 décembre.

Comité permanent des comptes publics

Membres M. Melanson (président) M^{me} Harris

M. Fairgrieve (vice-président)
M. LeBlanc
M. Northrup
M. Savoie
M. Savoie
M. Crossman
M. Austin

Mandat

Le comité examine les rapports de la vérificatrice générale, les comptes publics et les rapports annuels des ministères.

Activités

Le comité tient 18 réunions : le 16 janvier, les 7, 8, 19, 20, 21 et 22 février, les 11 et 13 juin, le 2 juillet, les 6 et 7 août, les 2, 3, 9 et 10 octobre, le 7 novembre ainsi que le 3 décembre. Le comité examine les volumes II et III du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick de 2018 et les volumes I, II et III du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick de 2019. Les réunions en août portent sur le chapitre 5 du volume I du rapport de 2019 et ont trait à l'entente de financement entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et la



ville de Saint John. En octobre, le comité participe à une séance d'orientation organisée par le Bureau du vérificateur général en partenariat avec la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation. En 2019, le comité examine les rapports annuels des ministères et bureaux suivants : Secrétariat des affaires autochtones ; Agriculture, Aquaculture et Pêches ; Cabinet du procureur général ; Éducation et Développement de la petite enfance ; Développement de l'énergie et des ressources ; Environnement et Gouvernements locaux ; Finances ; Santé ; Justice et Sécurité publique ; Éducation postsecondaire, Formation et Travail ; Développement social ; Tourisme, Patrimoine et Culture ; Transports et Infrastructure ; Conseil du Trésor. Le comité présente des rapports à la Chambre le 26 mars et le 19 décembre.

Le 19 décembre, sur motion de la Chambre, le mandat du comité est élargi afin d'inclure les entités jusque-là soumises à l'examen du Comité permanent des corporations de la Couronne, par suite de la dissolution de celui-ci.

Comité permanent de la politique sociale

Membres M. Northrup (président)

M. Crossman (vice-président)
M. Fairgrieve
M. Savoie
M. C. Chiasson
Mme LeBlanc
Mme Thériault
M. Mme Mitton
Mme Conroy

M. Harvey

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines mesures législatives gouvernementales se rapportant à la politique sociale.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2019.

COMITÉS SPÉCIAUX

Comité spécial sur les universités publiques

Membres M. Savoie (président) M^{me} Thériault

L'hon. M^{me} Shephard (vice-présidente)
L'hon. M. Holland
L'hon. M. Steeves
M. McKee
M^{me} Landry
M^{me} Mitton
M. Horsman
M. Desaulniers

Mandat

Ce comité est constitué par la Chambre le 17 mai pour inviter les personnes représentant les universités à dotation publique du Nouveau-Brunswick à se présenter devant lui pour traiter de l'administration des universités, des programmes d'études, de la mesure du rendement, de la reddition de comptes et de la transparence.

Activités

Le comité tient trois réunions, les 5, 24 et 26 septembre. Le comité entend des représentants des quatre universités publiques de la province, du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ainsi que de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.



PARTICIPATION DE LA POPULATION



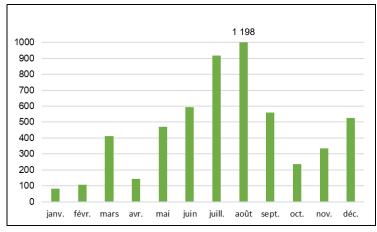
VISITEURS ET VISITES GUIDÉES

La place du Parlement, qui comprend l'Assemblée législative, l'Édifice ministériel et l'Ancien édifice de l'Éducation, a officiellement été désignée lieu historique protégé sous le régime de la Loi sur la protection des lieux historiques en novembre 2000. L'actuel édifice de l'Assemblée législative à Fredericton est le siège et le symbole de la démocratie au Nouveau-Brunswick depuis 1882, année où il a remplacé un édifice détruit par un incendie deux ans auparavant.

Les touristes, les élèves, les visiteurs officiels ainsi que les délégations aux conférences, tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays, ont l'occasion d'apprécier la valeur historique des lieux. Des visites guidées de l'édifice sont offertes toute l'année, l'accent étant mis sur le travail soigné de l'ouvrage, des artéfacts et des oeuvres d'art sur les lieux ainsi que sur le fonctionnement du système parlementaire du Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'année, mais particulièrement pendant les mois d'été, l'édifice et l'enceinte de l'Assemblée législative attirent des visiteurs des quatre coins de la province ainsi que des provinces et territoires canadiens. En outre, des visiteurs de l'étranger sont accueillis tous les jours. Des visites guidées sont offertes dans les deux langues officielles ; les gens peuvent aussi faire une visite autoguidée de l'édifice historique. Environ 5 580 personnes ont visité l'Assemblée législative en 2019.

Pendant l'été, quatre étudiants postsecondaires sont employés à titre de guides touristiques : Mélika Belliveau, Frédéric Cammarano, Lauren Colter et Kurvin Silvio offrent chaque jour des visites guidées jusqu'en septembre. Depuis 2013, l'Assemblée législative offre des visites sept jours sur sept pendant l'été.



Nombres de visiteurs par mois en 2019



Pour souligner la journée Invitons nos jeunes au travail, le ministère des Finances, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, le ministère du Développement social et le Conseil du Trésor organisent le 6 novembre une visite de l'Assemblée législative offerte aux élèves de 9^e année. Une visite spéciale de l'Assemblée législative est organisée par ces ministères pour faire connaître aux élèves le fonctionnement de l'institution parlementaire, le rôle du pouvoir législatif du gouvernement et le rôle de la fonction publique. La journée Invitons nos jeunes au travail est organisée par le Partenariat en éducation, un organisme national sans but lucratif qui prône un solide système d'éducation publique au Canada. Le Nouveau-Brunswick participe depuis 1996 au programme, au titre duquel la journée a lieu à l'échelle nationale depuis 1998, avec la participation de l'ensemble des provinces et territoires.

L'Assemblée législative accueille en 2019 de nombreux dignitaires. Le président de l'Assemblée législative rencontre le consul général du Japon à Montréal, M. Osamu Izawa, le 16 avril, le consul général des États-Unis à Halifax, M. Kevin Skillin, le 1^{er} mai et l'ambassadeur d'Autriche au Canada, Son Excellence M^e Stefan Pehringer, le 18 juin. Le 30 octobre, l'ambassadeur d'Irlande au Canada, Son Excellence M. Jim Kelly est accueilli à l'Assemblée législative et invité à faire une visite de l'édifice, puis, le 26 novembre, l'ambassadrice de Norvège au Canada, Son Excellence M^{me} Anne Kari H. Ovind, fait une visite de l'édifice et est accueillie à la Chambre.

Le 20 septembre, des étudiants de première année de la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick visitent l'Assemblée législative. Le sous-greffier accueille environ 100 étudiants des cours de droit constitutionnel et leur fait une présentation spéciale à la Chambre. En tant qu'ancien de cette faculté, le sous-greffier explique comment sa formation en droit le guide dans son rôle de conseiller auprès du président en ce qui concerne les procédures et privilèges parlementaires ainsi que la meilleure façon de défendre les droits et les immunités du Parlement pour permettre à ce dernier de s'acquitter de son rôle constitutionnel. Le sous-greffier répond aussi aux questions des étudiants portant sur l'interprétation et la rédaction des lois et des amendements à apporter aux projets de loi, l'interprétation et la révision du Règlement de l'Assemblée législative, son rôle lié à la recherche dans le domaine des procédures, des usages et des privilèges parlementaires et la façon dont les décisions de la présidence sont rédigées lorsque des questions sont soulevées au cours d'une séance.

Le 11 septembre, des membres du personnel du ministère des Affaires autochtones et des représentants de Mi'gmawe'l Tplu'taqnn, un organisme sans but lucratif composé des neuf Premières Nations mi'kmaq du Nouveau-Brunswick, participent à une visite spéciale de l'édifice. Deux grands moments de la visite ressortent, à savoir une discussion approfondie portant sur le roi George III, dont le portait se trouve dans la Chambre et qui a joué un rôle très important dans l'établissement de précédents sur le plan juridique relativement aux titres de propriété des terres des Autochtones et à leurs droits ainsi qu'une visite de la pièce 47-48 où sont exposées des oeuvres d'art traditionnel et contemporain créées par des artistes et des artisans wolastoqiyik et mi'kmaq de la région de l'Atlantique.

Le 21 novembre, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick accueille des membres du personnel du Council of State Governments à l'occasion de la Eastern Regional Conference qui se réunit pour discuter de sujets d'intérêt commun, comme les politiques en matière de commerce et de questions autochtones. Établi en 1933, le Council of State Governments est un forum régional qui favorise l'échange d'idées et de connaissances pour aider les représentants gouvernementaux à orienter les politiques d'intérêt public.







Le président de l'Assemblée législative rencontre le consul général du Japon à Montréal, l'ambassadeur d'Autriche au Canada et le consul général des États-Unis à Halifax.



ACTIVITÉS SPÉCIALES ET CÉRÉMONIES

Le système d'éclairage extérieur de l'Assemblée législative permet une illumination spéciale de



Le 24 octobre, l'Assemblée législative est illuminée en rouge pour souligner le Mois international de la sensibilisation à la dyslexie.

l'édifice. Le 2 avril, dans le cadre de la Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme, l'Assemblée législative participe à la campagne Faites briller en bleu. Dans le cadre de la Journée mondiale de la maladie de Lyme, le 1^{er} mai, l'Assemblée législative baigne dans une lumière verte jusqu'au 7 mai, puis de nouveau le 22 mai, afin de sensibiliser la population à la prévention des maladies transmises par les tiques tout en soutenant les personnes touchées.

Le 28 septembre, l'Assemblée législative participe à la campagne intitulée Beacons of Light for British Home Children afin de souligner la Journée nationale des petits immigrés anglais et le cent-cinquantenaire de l'arrivée du premier groupe de petits immigrés anglais qui avaient été envoyés au Canada en provenance du Royaume-Uni pour servir d'ouvriers agricoles et de domestiques à long terme. Le portique est illuminé en rouge, blanc et bleu afin de représenter la combinaison des drapeaux britannique et canadien.

En collaboration avec le groupe communautaire Wolastoqiyik Sisters in Spirit, l'Assemblée législative illumine le portique en violet et en rouge le 4 octobre afin d'évoquer et d'honorer la mémoire des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.

À l'occasion de la Journée mondiale de la paralysie cérébrale, le 6 octobre, l'Assemblée législative est illuminée en vert. La Journée mondiale de la paralysie cérébrale est une campagne internationale visant à soutenir les personnes atteintes de paralysie cérébrale, un ensemble de troubles qui affectent les mouvements du corps et la coordination musculaire et qui sont causés par une anomalie du cerveau

en développement. Pour souligner le Mois international de la sensibilisation à la dyslexie, l'Assemblée législative prend part le 24 octobre à la campagne Mark It Read. L'illumination de l'édifice en rouge vise à manifester du soutien à l'égard des personnes du Canada qui sont aux prises avec la dyslexie, c'est-à-dire 10 % à 15 % de la population.

À l'occasion de la Journée mondiale contre le cancer du pancréas, le 21 novembre, l'Assemblée législative participe à la Campagne des lumières mauves. Du 18 au 22 novembre, un jeu de lumières mauves illumine l'Assemblée législative dans le cadre de cette campagne, qui est une initiative de Cancer du pancréas Canada.

Le 13 juin, le premier ministre de l'Alberta Jason Kenney s'adresse à l'Assemblée législative lors d'une tournée pancanadienne visant à recueillir des appuis à l'égard de la mise en valeur du pétrole et du gaz naturel. Dans son discours, il évoque les liens importants qui existent entre l'Alberta et le Nouveau-Brunswick et annonce son intention de travailler avec le premier ministre Blaine Higgs pour renforcer l'unité nationale, être des partenaires commerciaux en vue de l'établissement de corridors de ressources naturelles et appuyer des politiques fédérales de façon à contribuer à la prospérité des gens des deux provinces.



Diverses cérémonies de remise de prix se déroulent à l'Assemblée législative en 2019, y compris la cérémonie annuelle de remise des Prix du Chef scout du conseil du Nouveau-Brunswick de Scouts Canada, qui a lieu le 2 novembre, et la cérémonie de remise des Prix du duc d'Édimbourg, niveau argent, qui se déroule le 23 novembre. La lieutenante-gouverneure préside traditionnellement ces cérémonies.

La cérémonie annuelle d'assermentation des conseillers de la Reine se déroule à la Chambre de l'Assemblée législative le 9 décembre. L'honneur est conféré à des avocats chevronnés dans la province. Voici les 11 récipiendaires de cette année : Cynthia J. Benson, de Saint John ; J. Denis Boudreau, de Tracadie-Sheila ; Blair C. Fraser, de Moncton ; Donna L. MacEwen, de Moncton ; Sébastien A. Michaud, de Grand-Sault ; Sylvie I. Michaud, de Moncton ; John L. Nugent, de Saint John ; J. Danie Roy, de Moncton ; Matthew M. Tweedie, de Fredericton ; Frederick A. Welsford, de Saint John ; Richard A. Williams, de Fredericton.

La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël provincial se déroule le 29 novembre devant l'édifice de l'Assemblée législative. S.H. la lieutenante-gouverneure Brenda Murphy, le président de l'Assemblée Daniel Guitard, le premier ministre Blaine Higgs, le député de Fredericton-Nord Stephen Horsman, le député de Fredericton-Sud David Coon, le député de Fredericton-Grand Lake Kris Austin, le greffier de l'Assemblée législative Donald Forestell et le père Peter Melanson, aumônier de l'Assemblée, sont au nombre des invités de marque. Les Epsilon Y's Men et les Epsilon Y's Menettes servent du cidre chaud et du chocolat chaud au public. Le divertissement de la soirée est assuré par les membres de la chorale Fredericton Ladies Community Choir et de la chorale Park Street Glee. Après l'illumination de l'arbre, le père Noël et la Fredericton Concert and Marching Band mènent un défilé sur la rue Queen afin de poursuivre les festivités devant l'hôtel de ville de Fredericton, à l'occasion de l'illumination de son arbre.













La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël provincial a lieu le 29 novembre.

Invités spéciaux : (première rangée) l'hon. Brenda Murphy, le président de l'Assemblée Daniel Guitard et le premier ministre Blaine Higgs. (deuxième rangée) le député de Fredericton-Nord Stephen Horsman, le chef de l'Alliance des gens Kris Austin et le chef du Parti vert David Coon.



PROGRAMME DES PAGES

Les pages jouent un rôle précieux qui fait partie intégrante du fonctionnement de l'Assemblée législative. Selon la croyance générale, l'emploi des pages au Canada, qui date du milieu des années 1800, serait fondé sur la coutume aux États-Unis, où ils étaient appelés « coursiers » à partir de 1827. La désignation « page de la Chambre » apparaît pour la première fois au Canada en 1841. Au moment de la Confédération, en 1867, le poste de page est déjà bien établi dans les institutions législatives du Canada.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick en 1898. Deux jeunes pages se tiennent devant les parlementaires.

De nos jours, les pages sont des jeunes sélectionnés comme messagers de la Chambre pour accomplir diverses tâches utiles aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée législative. Les pages sont des étudiants postsecondaires qui s'intéressent au processus législatif.

Les pages doivent être présents à l'Assemblée législative durant tous les jours de séance ordinaire et à diverses réunions des comités spéciaux et des comités permanents. Avant le début des délibérations, les pages distribuent le *Feuilleton et Avis* du jour aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée. Lorsque la Chambre siège, les pages reçoivent de parlementaires et de membres du personnel des documents qu'ils remettent, sur demande, au président de la Chambre, aux greffiers ou à d'autres parlementaires.

Le rôle de page offre l'occasion d'acquérir des connaissances sur les rouages politiques et parlementaires. Les personnes intéressées peuvent télécharger le formulaire de demande d'emploi à titre de page, disponible sur le site Web de l'Assemblée législative.

Les pages pour les séances du printemps 2019 sont Sarah Albert, Erik Arsenault, Maria Córdova, Brittany Fracker, Josie Green, Emma Johnson, Curtis Kelly, Jane Landry, Corben Parker, Alex Robichaud (page en chef), Fabiana Rosado, Jarrod Ryan, Andreea Soare et Dorcas Tshimenga.

Les pages pour les séances d'automne 2019 sont Sarah Albert, Andrea Amaya, Lauren Colter, Khanh Do, Marie-Laurence Filion, Brittany Fracker, Elen Gasparyan, Wasiimah Joomun, Jane Landry, Jason O'Hearn, Fabiana Rosado, Andreea Soare, Elizabeth Tuck et Charles White.



DIFFUSION ET WEBDIFFUSION

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick assure la télédiffusion de ses délibérations depuis 1988. Le Nouveau-Brunswick est parmi les premières provinces canadiennes à installer des caméras vidéo à l'intérieur de son Assemblée législative. En 1988, l'Assemblée législative télédiffuse, à une chaîne d'accès communautaire, les affaires courantes de chaque jour de séance enregistrées antérieurement. La couverture des délibérations est en direct depuis 1989.

Dans les années 90, la couverture en direct est élargie pour inclure presque toute la séance. En 2006, le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est lancé pour diffuser intégralement les délibérations de chaque jour de séance sur un canal spécialisé entièrement consacré aux délibérations parlementaires.

Le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick diffuse les délibérations quotidiennes de chaque séance dans les deux langues officielles. En 2019, les délibérations continuent d'être diffusées au canal 70 de Rogers dans les collectivités du Nouveau-Brunswick servies par la compagnie. Au canal 70 à Fredericton, à Moncton, à Saint John, à Miramichi et dans les collectivités environnantes, l'anglais, qu'il soit parlé sur le parquet de la Chambre ou traduit du français, est la principale source audio. Au canal 70 à Bathurst, à Edmundston et dans les collectivités environnantes, le français est la principale source audio. Les seconds canaux d'émissions sonores sont aussi offerts dans toutes les collectivités.

En 2019, Rogers continue de télédiffuser la période quotidienne des questions sur divers canaux communautaires. En outre, les délibérations quotidiennes sont présentées en rediffusion sur le canal spécialisé, normalement dans les 30 minutes de l'ajournement de la Chambre chaque jour de séance.

Bell Aliant continue aussi de diffuser les délibérations quotidiennes de l'Assemblée législative dans les deux langues officielles au moyen de la vidéo sur demande aux canaux 1 et 401 de sa télévision communautaire. En 2019, toutes les personnes du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique qui accèdent au service de Bell Aliant peuvent consulter ces canaux.

Les délibérations du Comité permanent de la politique économique et du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires sont aussi diffusées en 2019 au canal 70 de Rogers et aux canaux 1 et 401 de Bell Aliant, étant donné qu'elles se tiennent à la Chambre de l'Assemblée législative.

En 2019, les délibérations de l'Assemblée législative continuent d'être diffusées en continu en direct sur Internet. De plus, l'enregistrement audio des réunions du Comité spécial sur les universités publiques et des divers comités permanents est diffusé en continu en direct sur Internet.

Avec l'aide de iSi Live, l'Assemblée législative continue en 2019 à archiver en ligne de façon permanente ses délibérations. Celles-ci comprennent les enregistrements audio et vidéo de l'intégralité des séances ainsi que, dans la mesure du possible, les enregistrements audio et vidéo de toutes les réunions publiques de comités et l'enregistrement audio et vidéo de la cérémonie d'installation de la nouvelle lieutenante-gouverneure.

Lorsque l'Assemblée législative ne siège pas, l'ordinateur graphique produit des messages périodiques sur l'horaire des séances, les visites guidées, les activités à venir ainsi que sur le rôle, l'historique et les traditions de l'Assemblée législative. Une photo de chaque député est montrée, accompagnée de renseignements sur l'allégeance politique, les portefeuilles ministériels (le cas échéant), la circonscription et les coordonnées de ce dernier.

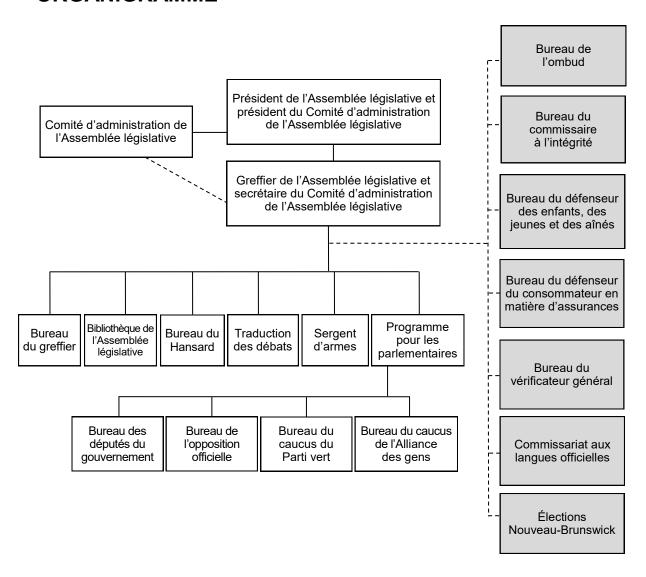


BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

ÉNONCÉ DE MISSION

- Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
- Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
- Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
- Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
- Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
- Assurer à certaines charges mandatées par la loi, relevant de l'Assemblée législative, des ressources administratives, financières et humaines.

ORGANIGRAMME





DESCRIPTION DES FONCTIONS

Greffier de l'Assemblée législative

Le greffier est le conseiller principal du président et des parlementaires en matière de procédure et il fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Nommé sur résolution de la Chambre, le greffier assume une vaste gamme de fonctions liées à l'administration et à la procédure relativement aux travaux de la Chambre et de ses comités. Le greffier de l'Assemblée législative est l'adjoint administratif principal du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un sous-ministre.

Bureau du greffier

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille la présidence et les parlementaires en matière de droit parlementaire, de procédure et d'interprétation des règles et des usages de la Chambre.
- Conseille les présidents et les membres des comités de l'Assemblée législative en matière de procédure et assure des services de soutien.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.
- Assure des services de soutien en matière d'administration, de finances et de ressources humaines au Bureau de l'ombud; au Bureau du commissaire à l'intégrité; au Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés; au Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances; au Bureau du vérificateur général; au Commissariat aux langues officielles et à Élections Nouveau-Brunswick.

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

Bureau du Hansard

Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (hansard) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités parlementaires pour les parlementaires.

Traduction des débats

Traduit les travaux de la Chambre (hansard) et le Journal pour les parlementaires et pour publication ; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités parlementaires et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Sergent d'armes

- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers à l'Assemblée.
- Assure les services d'information touristique au public.
- Assure les services d'entretien et de concierges.

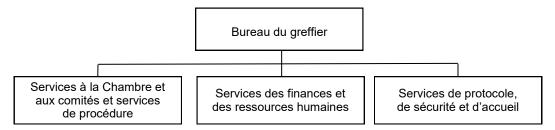
Programme pour les parlementaires

Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.



BUREAU DU GREFFIER

Shayne Davies, sous-greffier



En 2019, le personnel dévoué du bureau du greffier atteint l'objectif principal du bureau, lequel est d'aider les parlementaires à remplir leur fonction de législateurs et de représentants de leur électorat.

Services de procédure

Dans l'exercice de leurs fonctions, les parlementaires sont appuyés par des services qu'administre de façon impartiale le greffier de l'Assemblée législative. À titre de plus haut fonctionnaire permanent de l'Assemblée législative et de conseiller principal en procédure, le greffier conseille le président de l'Assemblée et les parlementaires sur des questions administratives, sur des questions de droit et de procédure parlementaires ainsi que sur l'interprétation du Règlement, des précédents et des usages de la Chambre.

Le bureau du greffier et son personnel appuient les activités du greffier. Le greffier, le sousgreffier et le greffier adjoint exercent les fonctions de greffiers parlementaires et de légistes de la Chambre. Ils aident les parlementaires à interpréter et à appliquer la *Loi sur l'Assemblée législative* et d'autres lois applicables, et ils rédigent ou révisent les amendements du parquet, les projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire ainsi que les projets de loi d'intérêt privé.

Au cours de l'année, le greffier, le sous-greffier et le greffier adjoint se réunissent régulièrement avec le président de l'Assemblée et les autres présidents de séance pour prodiguer des conseils au besoin, rédiger des décisions et préparer de la documentation relative à la procédure. En outre, les greffiers rencontrent les présidents de comités afin de donner des conseils sur la procédure liée aux comités, d'organiser des réunions et des audiences publiques et de préparer de la documentation et des rapports destinés à la Chambre.

Journaux et publications

En 2019, le greffier aux Journaux compile 45 fascicules du Journal non révisé. Les Journaux de la Chambre constituent le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. Les fascicules du Journal non révisé sont affichés en ligne dès qu'ils sont prêts dans les deux langues officielles. À la clôture de la session, les fascicules du Journal non révisé sont mis au point, indexés et publiés. Le recueil relié des Journaux de l'Assemblée législative pour 2017-2018 est publié en 2019.

Le texte des projets de loi à la première lecture continue d'être publié en ligne. Au cours de l'année civile 2019, 61 projets de loi sont déposés. Disponible en ligne, l'état des projets de loi, qui indique l'état d'avancement des projets de loi qui franchissent les diverses étapes à la Chambre, continue d'être produit et mis à jour régulièrement.

L'archivage en ligne des enregistrements des séances de la Chambre et des réunions de comités continue d'être mis à jour régulièrement. Les renseignements biographiques sur les parlementaires et les photos de ceux-ci sont mis à jour durant l'année. Les mises à jour publiées



et affichées en ligne tiennent compte des changements apportés au Conseil exécutif, au Cabinet fantôme et au plan de la Chambre. Le calendrier de l'Assemblée législative est mis à jour pour tenir compte des jours de séance et des activités spéciales. La liste des membres des comités est aussi modifiée au besoin, et les rapports sont affichés en ligne.

Initiatives en matière de rénovation et de sécurité

Les travaux d'amélioration de la balustrade des tribunes de la Chambre se terminent en septembre. La hauteur de la balustrade d'origine, qui délimite les tribunes en saillie du deuxième étage, ne répondait pas aux normes modernes, et l'accès à la première rangée était interdit aux visiteurs pour des raisons de sécurité. En collaboration avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure, une rallonge pour la balustrade d'origine est fabriquée de panneaux de verre couronnés d'une main courante en laiton.

Des travaux d'entretien courant des édifices de l'enceinte parlementaire sont réalisés. Un certain nombre de nouvelles fenêtres et du tapis sont installés au troisième étage de l'Ancien édifice de l'Éducation, et la toiture est refaite. Des travaux de réparation du plâtre et de peinture sont effectués au Bureau du hansard, dans l'Édifice ministériel. Une horloge en bronze de style moderne du milieu du siècle dernier, auparavant encastrée dans les panneaux muraux architecturaux situés dans le bureau du président de l'Assemblée, est découverte et remise à neuf. En ce qui a trait aux initiatives en matière de sécurité, le local de surveillance est réaménagé et amélioré grâce à la suppression d'une cloison, à la pose d'un nouveau tapis et à l'installation d'un bureau moderne doté de nouveaux moniteurs.

Relations interparlementaires

En plus de leurs fonctions habituelles, les membres du personnel du bureau du greffier préparent les itinéraires et coordonnent les sujets des séances de travail pour les parlementaires qui assistent à la Conférence annuelle des présidents d'assemblée, à la Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) — laquelle comprend des réunions du Conseil régional canadien et des Femmes parlementaires du Commonwealth —, au colloque régional canadien de l'APC, à la réunion annuelle et au forum politique régional de la Eastern Regional Conference du Council of State Governments, à des conférences de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et à la réunion annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics.

Association des greffiers parlementaires du Canada

L'Association des greffiers parlementaires du Canada est un organisme composé des greffiers parlementaires des assemblées législatives provinciales et territoriales au Canada, du Sénat et de la Chambre des communes. L'association a pour objet d'assurer le perfectionnement professionnel de ses membres en leur permettant d'élargir leur connaissance des fondements et des principes du régime parlementaire et de la procédure parlementaire au Canada.

Le serveur de liste de l'Association des greffiers parlementaires (AGP) permet le libre échange de points de vue et de renseignements. Les membres de l'association se servent du réseau de l'AGP pour fournir des renseignements, poser des questions, mener des sondages et demander des conseils sur une vaste gamme de questions procédurales et administratives.

En 2019, les greffiers répondent à de nombreuses demandes de renseignements affichées sur le réseau de l'AGP. Les questions affichées au cours de l'année portent sur divers sujets tels que les sanctions pour outrage, l'accessibilité de la diffusion, la conciliation famille-travail, les changements au sein des partis d'opposition, les députés indépendants, le gouvernement minoritaire et le vote de confiance, les fournisseurs de services de diffusion en continu sur le Web et la modification des règlements.



Revue parlementaire canadienne

Le personnel du bureau du greffier prépare des rapports trimestriels pour la *Revue parlementaire canadienne*. La revue a pour objet de renseigner les législateurs canadiens sur les activités des sections fédérale, provinciales et territoriales de la région canadienne de l'APC et de promouvoir l'intérêt à l'égard des institutions parlementaires canadiennes. En 2019, le personnel veille à ce qu'un résumé des activités parlementaires au Nouveau-Brunswick soit inclus dans chaque numéro, sous la rubrique « Rapports législatifs ».

Hommages

Deux anciens députés sont décédés en 2019 :

LeRoy James Washburn (Libéral), est décédé le 13 avril. M. Washburn a été élu en 1974 pour représenter la circonscription d'Oromocto et a été réélu en 1978.

Eugene McGinley, c.r. (Libéral), est décédé le 16 juillet. M. McGinley a été élu lors de l'élection partielle du 11 décembre 1972 pour représenter la circonscription de Bathurst et a été réélu en 1974. Il a été élu de nouveau en 2003 pour représenter la circonscription de Grand Lake et a été réélu en 2006. Pendant sa carrière parlementaire, il a été ministre d'État aux Aînés et à l'Habitation, il a siégé à divers comités permanents et spéciaux et il a été président en 2007.

Un député est décédé en 2019 :

Greg Thompson, C.P. (Progressiste-Conservateur), est décédé le 10 septembre. Élu député fédéral le 21 novembre 1988, M. Thompson a représenté Carleton—Charlotte à ce titre jusqu'en 1993 et Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, de 1997 à 2011. Il a rempli six mandats en tant que député fédéral. De 2006 à 2010, il a été ministre des Anciens Combattants. Il a été élu aux élections provinciales du 24 septembre 2018 pour représenter la circonscription de Sainte-Croix et a été ministre des Affaires intergouvernementales.



Le 11 septembre, un livre de condoléances est placé dans la rotonde de l'Assemblée législative pour permettre aux gens d'offrir leurs condoléances à la famille de l'hon. Greg Thompson, C.P., qui est décédé le 10 septembre alors qu'il était en poste. Le livre est remis à la famille le 20 septembre, après les funérailles.



SERVICE DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Katie Hill, CPA, CA, directrice

La Direction des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion rigoureuse et efficace des services des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative. En outre, la direction assure un soutien en matière de finances et de ressources humaines aux bureaux suivants des hauts fonctionnaires mandatés par la loi : le bureau de l'ombud ; le Bureau du commissaire à l'intégrité ; le Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés ; le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances ; le Bureau du vérificateur général ; le bureau du commissaire aux langues officielles ; Élections Nouveau-Brunswick.

Aperçu du Service des finances

Le Service des finances assume notamment les responsabilités suivantes :

- Dépenses des députés et des comités
 - Voir au remboursement rapide et exact des dépenses.
 - Fournir des conseils sur l'application des diverses règles et lignes directrices relatives aux dépenses admissibles engagées par les députés.
- Achat et paiement de produits et de services
 - Voir au respect des lois et des règlements.
 - Veiller à la comptabilisation exacte des opérations en vue de la présentation d'un état financier.
- Analyses financières et projections des dépenses
 - Examiner la situation financière du Bureau de l'Assemblée législative et de ses divers bureaux.
 - Informer les clients des différentes questions au chapitre des dépenses.
- Processus budgétaire
 - Coordonner le processus budgétaire, préparer les demandes de crédits budgétaires et communiquer avec les ministères ou organismes pertinents.
- Production de rapports
 - Préparer des rapports trimestriels et annuels des dépenses comme le prescrivent la Loi sur l'Assemblée législative et le ministère des Finances.

Service des finances

La Chambre siège pendant 28 jours en tout au cours de l'exercice financier 2018-2019, par rapport à 48 jours en 2017-2018 et à 55 jours en 2016-2017.

Le sommaire financier ci-joint indique les dépenses réelles totalisant 12 732 400 \$ sur un budget total révisé de 13 552 100 \$ pour l'exercice financier 2018-2019 (à l'exclusion des hauts fonctionnaires mandatés par la loi), comparativement aux dépenses réelles totalisant 13 870 300 \$ sur un budget de 14 009 500 \$ pour l'exercice financier 2017-2018.



Sommaire financier de l'Assemblée législative pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 (en milliers de dollars)

	Budget	Réel
Allocations des parlementaires, comités et activités Allocations des parlementaires Comités parlementaires Total partiel	7 781,0 231,0 8 012,0	7 460,9 106,2 7 567,1
Bureau de l'Assemblée législative Bibliothèque de l'Assemblée législative Bureau du greffier (y compris le cabinet du président) Bureau du hansard Traduction des débats Total partiel	678,0 1 639,0 595,0 729,0 3 641,0	522,3 1 553,3 594,8 704,1 3 374,5
Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés Bureau des députés du gouvernement Bureau de l'opposition officielle Bureau des députés du Parti vert Bureau des députés de l'Alliance des gens Total partiel	718,9 768,5 243,8 167,9 1 899,1	716,0 741,9 218,4 114,5 1 790,8
Total : Assemblée législative	13 552,1	12 732,4

Les dépenses totales liées aux travaux de réparation et de restauration des bâtiments de l'Assemblée législative au titre du compte de capital se chiffrent à environ 50 441 \$ en 2018-2019. Les projets importants incluent la poursuite des travaux d'amélioration en plusieurs étapes des systèmes d'extinction d'incendies et d'alarme dans l'ensemble du complexe parlementaire ainsi que l'entretien général et la préservation des bâtiments de l'Assemblée législative.

Le budget de fonctionnement de l'Assemblée législative augmente de 1 777 000 \$ pendant l'exercice financier 2019-2020 (déduction faite des crédits spéciaux de 2018-2019 totalisant 268 100 \$, et comprend une hausse de 103 000 \$ pour compenser les augmentations économiques). Un budget de fonctionnement global de 15 061 000 \$ est approuvé pour l'Assemblée législative pour l'exercice financier 2019-2020.

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, le président de l'Assemblée législative nomme chaque année un auditeur compétent pour auditer les comptes du Bureau du vérificateur général. Le personnel du Service des finances et des ressources humaines facilite le processus visant les états financiers de l'exercice 2018-2019 en invitant le cabinet d'experts-comptables à présenter une proposition et en examinant celle-ci, en coordonnant le processus d'audit de concert avec l'auditeur et des responsables du Bureau du vérificateur général et en veillant à ce que le président reçoive le rapport de l'auditeur.



Aperçu du Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines fournit des services aux ministres, aux députés et aux employés de l'Assemblée législative et des bureaux des hauts fonctionnaires mandatés par la loi. Il assume notamment les responsabilités suivantes :

- Paye et avantages sociaux
 - Voir au paiement rapide et exact des traitements et des avantages sociaux.
 - Offrir une orientation concernant la paye et les avantages sociaux à tous les nouveaux députés et employés.
 - Assurer la gestion et le suivi des congés des employés.
- Administration du personnel
 - Participer au processus de recrutement.
 - Voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables du personnel.
 - Tenir à jour les dossiers de la paye et du personnel.
 - Communiquer les politiques et les avantages sociaux.
- Perfectionnement des ressources humaines
 - Faciliter la formation du personnel sur les plans professionnel et personnel.
 - Gérer et promouvoir le Programme d'aide aux employés et leur famille.
- Politiques relatives au personnel
 - Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au Manuel d'administration de la province et aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative.

Faits saillants du Service des ressources humaines

En 2019, le personnel coordonne le processus de recrutement lié à 12 concours pour des postes permanents dans divers bureaux de l'Assemblée législative et de hauts fonctionnaires, et il y participe. Le personnel s'occupe, en tout, de l'entrée en service de 22 employés à temps plein et des dispositions et détails relatifs à la cessation d'emploi de 19 employés qui prennent leur retraite, démissionnent ou cessent d'occuper leur emploi à l'Assemblée législative pour une autre raison.

Une augmentation économique pour les employés est traitée en 2019. Les indemnités et traitements des députés et des ministres ne sont pas rajustés au cours de la même période. Les employés admissibles reçoivent des augmentations au mérite selon la date d'anniversaire, le rendement et le niveau de rémunération en vigueur.

Depuis le 1^{er} avril 2019, les adjoints de bureau de circonscription (ABC) de tous les ministres et parlementaires ont droit pour la première fois aux prestations de pension et aux avantages assurés. De plus, les services de dotation et de paye auparavant offerts aux ABC des ministres par les ministères et la Direction de la paie et des avantages sociaux de Services Nouveau-Brunswick sont transférés à l'Assemblée législative.

Au cours de l'année, en tout, 63 étudiants et autres personnes sont employés en application de divers programmes visant l'emploi occasionnel ou pour une période déterminée que gère le Service des finances et des ressources humaines. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), le paiement (entrée hebdomadaire de la feuille de temps) et la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour chaque employé correspondant.



En 2019, le service continue de tenir des séances sur le mieux-être des employés assurées par le Programme d'aide aux employés et leur famille (PAEF). Le personnel participe aussi à diverses séances de perfectionnement professionnel offertes par UNB, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, la Human Resources Association of New Brunswick et l'Institut de la gestion financière, et suit une formation en français langue seconde pour offrir les services des finances et des ressources humaines dans les deux langues officielles.

Effectif de l'Assemblée législative

	Permanent	Élu	De session	Occasionnel	Paye Bureau de circonscription
Bureau du greffier					
Soutien à la Chambre et aux comités	5	0	0	1	0
Administration générale	0	0	0	1	0
Finances et ressources humaines	7	0	0	2	0
Technologies	2	0	0	0	0
Sergent d'armes	3	0	0	1	0
Cabinet du président	2	0	0	0	0
Bibliothèque de l'Assemblée législative	7	0	0	2	0
Bureau du Hansard	9	0	0	3	0
Traduction des débats	9	0	0	2	0
Bureau des députés du gouvernement	4	0	0	5	0
Bureau de l'opposition officielle	5	0	0	3	0
Bureau des députés du Parti vert	5	0	0	2	0
Bureau des députés de l'Alliance des gens	3	0	0	3	0
Pages et guides (étudiants)	0	0	15	4	0
Parlementaires	0	49	0	0	56
Total	61	49	15	29	56



BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, la bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés de l'Assemblée législative et au personnel des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque de l'Assemblée législative peut acquérir, par voie de don, legs, emprunt ou achat, les livres, périodiques, journaux, films ou publications susceptibles de servir aux députés de l'Assemblée législative ou aux ministères dans l'exercice de leurs fonctions.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée comme étant la bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. L'Imprimeur de la Reine et chaque ministère doivent déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer dans les 30 jours de l'impression. La bibliothèque de l'Assemblée législative a élargi son mandat afin d'obtenir automatiquement toutes les publications officielles en ligne ou purement numériques du Nouveau-Brunswick. L'établissement d'un dépôt des publications officielles électroniques du Nouveau-Brunswick permet le téléchargement de publications afin de les conserver à long terme et d'y améliorer l'accès. Il faut noter que la bibliothèque conserve aussi une collection imprimée de toutes les publications officielles. En tant que bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick, la bibliothèque de l'Assemblée législative continue d'insister sur l'importance de produire des exemplaires imprimés des publications officielles, en plus des versions électroniques, pour les générations futures et le public d'aujourd'hui.

Activités à la bibliothèque

En septembre, après 10 mois de planification et de conception d'une vitrine sur mesure, celle-ci arrive. C'est tout un défi pour les déménageurs de monter la vitrine d'environ 700 lb au deuxième étage en passant par l'escalier en colimaçon. Une fois en place, la vitrine est munie d'un système de sécurité et d'un porte-livre construit par des employés des Archives provinciales. Le 28 novembre, un volume de l'oeuvre *The Birds of America*, de John James Audubon, est officiellement dévoilé et exposé au public pour la première fois en 12 ans. Une réception fait suite au dévoilement. Dans le même ordre d'idées, une exposition spéciale est préparée au sujet de John James Audubon et de son oeuvre et est montée dans la vitrine de la bibliothèque située dans la rotonde.

Enrichissement des collections

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable pour la province. En 2019, un grand nombre de maisons d'édition et de particuliers font don de documents à la bibliothèque. La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante envers les organismes et les particuliers suivants, qui ont fait don de livres au cours de la dernière année :



Maisons d'édition

Bouton d'or Acadie Inc., Goose Lane Editions et La Grande Marée.

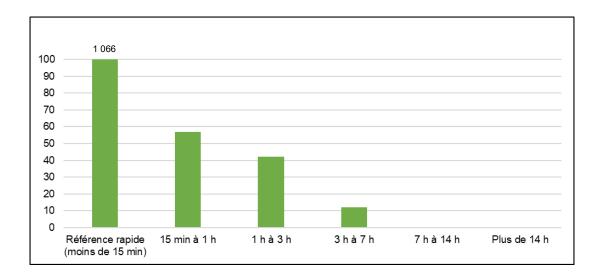
Particuliers

Les Bowser, Evans Estabrooks, Anne McCluskey, Neill McKay, Diane Mercier-Allain, Yvon Poitras, Marilyn Shaw-Guisset, Doug Underhill et John Williamson.

En plus d'ajouter des copies papier des publications officielles à la collection de la bibliothèque, le personnel de la bibliothèque continue d'ajouter des publications électroniques officielles. En 2019, 308 publications électroniques sont ajoutées au dépôt de publications électroniques de la bibliothèque.

Services de référence et de bibliothèque

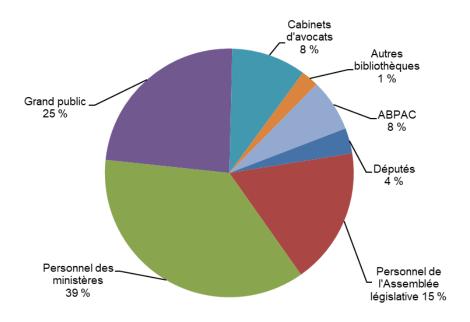
Le personnel du Service de référence de la bibliothèque est très occupé pendant l'année. Selon les statistiques de la bibliothèque, 1177 demandes sont reçues en 2019. Plusieurs d'entre elles sont de vastes questions de recherche, et y répondre demande de nombreuses heures de travail. Le système de rapport statistique de la bibliothèque permet au personnel de noter le temps consacré à chaque question traitée. Les graphiques ci-dessous montrent le nombre de questions, regroupées selon l'intervalle de temps consacré aux réponses, ainsi que la ventilation par type d'usagers de la bibliothèque.



Nombre de questions selon le temps de réponse



Voici un graphique représentant la ventilation par type de clientèle qui demande des renseignements à la bibliothèque en 2019, que ce soit en personne ou autrement.



Types de clientèle qui demande des renseignements

Service d'extension

Plusieurs expositions sont montées dans la vitrine de la bibliothèque située dans la rotonde. Elles portent notamment sur les pionnières de l'histoire du Nouveau-Brunswick, les traditions musicales folkloriques du Nouveau-Brunswick, le canotage au Nouveau-Brunswick et l'oeuvre d'Audubon *The Birds of America*.

Une liste sélective d'acquisitions est publiée, et des tables de matières de périodiques sont diffusées aux députés.

Personnel

En mars, la bibliothèque accueille Kelly Dickinson comme nouvelle bibliothécaire aux Publications gouvernementales. En octobre, Shannon Jensen se joint au personnel en tant que nouvelle agente de recherche.

À l'automne, Patrick Mockler se joint aussi au personnel de la bibliothèque en tant que stagiaire coop.



BUREAU DU HANSARD

Linda Fahey, rédactrice officielle

Comme dans la plupart des autres pays du Commonwealth britannique, le Journal des débats est appelé « hansard ». Ce nom tire son origine de Thomas Hansard, qui publie les débats du Parlement britannique sous le titre *Hansard's Parliamentary Debates* au début des années 1800. Le Bureau du hansard de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick produit dans les deux langues officielles les transcriptions des séances de la Chambre et des réunions de comités. Il assure aussi des services de son et d'enregistrement pour toutes les délibérations parlementaires et la plupart des activités spéciales qui se déroulent à l'Assemblée législative.

Transcription du hansard

En 2019, le personnel du Bureau du hansard transcrit et révise plus de 3,4 millions de mots, ce qui correspond à 92 transcriptions, comme l'indique le tableau ci-dessous. À chaque étape de la production, les transcriptions sont affichées sur le réseau de l'Assemblée législative afin d'y faciliter l'accès et d'en faciliter la distribution.

COMPTE DE MOTS DE LA TRANSCRIPTION ET DE LA RÉVISION					
Sources des transcription	Nombre	Compte de mots	Pourcentage du total		
Assemblée législative	35	1 153 982	33 %		
Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires*	13	488 960	14 %		
Comité permanent de la politique économique*	1	20 339	1 %		
Autres comités permanents et spéciaux**	43	1 787 629	52 %		
TOTAUX	92	3 450 910	100 %		

^{*}Les transcriptions des travaux de ces deux comités sont annexées à celles des travaux de la Chambre.

Le personnel produit régulièrement des transcriptions hautement prioritaires pour chaque jour de séance. Dans le tableau ci-après sont indiqués le type et le nombre de transcriptions prioritaires produites pendant l'année.

TRANSCRIPTIONS PRIORITAIRES PRODUITES					
Période des questions	Présentations et déclarations	Demandes d'extraits	Total		
38	460	262	760		

^{**}Il s'agit des des transcriptions de travaux réalisés en 2019 par le Comité permanent des corporations de la Couronne, le Comité permanent des comptes publics, le Comité spécial sur les universités publiques, le Comité permanent de modification des lois et le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée et des travaux réalisés en 2016 par le Comité spécial sur les changements climatiques.



Pendant les périodes des questions qui ont lieu au cours de l'année, les parlementaires du côté de l'opposition posent 660 questions, dont les sujets les plus récurrents sont liés aux négociations collectives, au développement économique, aux soins de santé et à l'immunisation. Parmi les périodes des questions, 36 sont d'une durée de 30 minutes et 2 sont d'une durée de 45 minutes. Chaque transcription est disponible dans les heures qui suivent la fin de la période des questions.

Le personnel produit 460 transcriptions afin de consigner 132 présentations d'invités, 210 messages de félicitations et 118 messages de condoléances prononcés à la Chambre. Ces transcriptions sont affichées peu après que les messages sont prononcés.

Les transcriptions demandées varient en longueur, passant d'extraits à des séances complètes de la Chambre et de ses comités. Le bureau reçoit 109 demandes de transcription des travaux de la Chambre et 153 demandes de transcription de réunions de comités. Parmi les 262 demandes reçues, 103 transcriptions sont fournies le jour même de la demande.

Son et enregistrement

Le bureau apporte un soutien en matière de son et d'enregistrement pour 115 activités tenues à l'Assemblée législative : 45 séances de la Chambre, 57 réunions de comités et 13 activités spéciales. Les activités spéciales comptent une séance d'orientation pour les parlementaires, des conférences de presse, des cérémonies, des ateliers et une conférence nationale.

Transcriptions historiques du hansard

Du progrès est réalisé en juillet et en août quant aux travaux portant sur les transcriptions historiques du hansard, entamés en mai 2018. Le personnel affiche des documents consultables en format PDF couvrant 4 années, soit de 1924 à 1927, et achève le contrôle de la qualité d'images couvrant 38 années, soit de 1934 à 1971.

Activités professionnelles

Le Bureau du hansard demeure un membre actif de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard) et de la Commonwealth Hansard Editors Association. Le bureau fournit un article pour le bulletin de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard) et participe à sa conférence annuelle. Le bureau répond en outre à des demandes et à des sondages provenant de membres et d'associés des deux associations.

Remerciements

À la fin de l'année, Sandra Colborne prend sa retraite après avoir travaillé durant plus de 32 années à titre de rédactrice du hansard à l'Assemblée législative. Pour souligner l'occasion, de nombreux témoignages de gratitude sont offerts à Sandra pour son apport inestimable aux activités du bureau.



TRADUCTION DES DÉBATS

Rebecca Colborne, traductrice en chef

Traduction des débats assure des services de traduction professionnels à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. L'équipe du bureau est composée d'une réviseure principale, de deux traductrices autonomes, de deux traductrices intermédiaires et d'une traductrice débutante, en plus d'une terminologue et de la traductrice en chef.

Le personnel de Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (hansard), les rapports de comités, des documents procéduraux ainsi que d'autres documents de nature variée pour les bureaux de l'Assemblée législative.

Chambre

Les membres du personnel de Traduction des débats traduisent les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative (hansard et Journal), ainsi que les motions présentées à la Chambre, les décisions de la présidence et d'autres documents. La traduction du hansard correspond à 74,8 % de la production globale de 2019, comparativement à 77,5 % de la production au cours de l'année précédente. Environ 21 % de cette traduction est vers l'anglais. La charge de travail du bureau qui ne se rapporte pas au hansard totalise 1 526 pages, c'est-à-dire 372 048 mots.

Pour 2019, la traduction du Journal quotidien représente 4,1 % de la production. D'habitude, la traduction du Journal est achevée peu après la fin de la session. Les avis de motion et les amendements de motions représentent 1,3 % de la production. Ces documents sont traduits le jour même où la demande est reçue.

Parlementaires

Traduction des débats est responsable de la traduction des déclarations et des discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition. Il s'agit notamment des documents suivants : messages de condoléances, de félicitations et de présentation d'invités ; déclarations de ministres et de députés ; présentations de projets de loi et discours à l'étape de la deuxième lecture ; discours liés aux motions pouvant faire l'objet d'un débat ; discours sur le dépôt d'un document spécial ; discours du trône, discours liés au débat sur celui-ci et à la clôture de ce débat ; discours du budget et discours liés au débat sur le budget et à la clôture de ce débat. Sont aussi traduits les discours sur les prévisions budgétaires des divers ministères.

La traduction des déclarations et des discours pour le compte des parlementaires correspond à 10,8 % de la production globale pour 2019. Durant l'année, 292 demandes de traduction de discours et de déclarations sont traitées. La traduction pour le compte des ministres représente presque la totalité des demandes. Plus de 97 % de la traduction se fait vers le français.

En général, la traduction pour les parlementaires, les bureaux et les comités se fait le jour même où la demande est reçue ou le lendemain, dans la mesure où les ressources le permettent.

Comités

Les membres du personnel de Traduction des débats traduisent les rapports, ordres du jour, résumés d'exposé, avis de réunion et autres documents des comités permanents et comités spéciaux de l'Assemblée législative. La quantité de traduction réalisée pour le compte des comités augmente considérablement par rapport à l'année précédente et représente 2,8 % de la production globale pour 2019.



Bureaux de l'Assemblée législative

Le bureau de Traduction des débats est chargé de traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier, du Bureau du hansard, de la bibliothèque de l'Assemblée législative, des Services des finances et des ressources humaines et du sergent d'armes. La traduction pour le compte des bureaux de l'Assemblée législative correspond à environ 6,2 % de la production globale pour 2019.

Ressources humaines

Les membres chevronnées du personnel continuent d'encadrer et de former les traductrices débutantes et intermédiaires et d'élaborer des outils et des ressources pour améliorer les processus et la production. La plupart des membres du personnel assistent à plusieurs ateliers sur des sujets pertinents dans le cadre de leur travail. Deux membres chevronnées du personnel assistent à des séances de formation visant l'acquisition de bonnes compétences en encadrement, en accompagnement professionnel et en mentorat, en communication, en collaboration et en intelligence émotionnelle. Une traductrice autonome obtient l'agrément dans les deux combinaisons de langues officielles auprès de la Corporation des traducteurs, traductrices, terminologues et interprètes du Nouveau-Brunswick.

Les membres de l'équipe de Traduction des débats continuent de faire preuve d'un grand dévouement afin d'assurer aux parlementaires et à d'autres clients une traduction fidèle et exacte de leurs documents en temps opportun.

Conclusion

En 2019, 778 demandes de traduction sont traitées, et une suite est également donnée aux demandes fréquentes de traduction rapide reçues par téléphone et par courriel. Le personnel de Traduction des débats traduit entre autres 136 déclarations et 156 discours devant être prononcés à la Chambre, 209 documents pour les bureaux de l'Assemblée législative, 72 documents pour les comités, 57 motions ou amendements d'une motion, 42 Journaux ainsi que d'autres documents de nature variée, et il traduit en outre la transcription de la période des questions. Les nouvelles membres du personnel sont formées et préparées afin de continuer à fournir le service qui fait la renommée du bureau en répondant aux normes les plus élevées de traduction professionnelle pour l'Assemblée législative de notre province bilingue.



PROJET SPÉCIAL

Valmond LeBlanc, agent de projet spécial

À sa création en 1977, le service de Traduction des débats est chargé de traduire les délibérations de la Chambre (« hansard ») avant la session suivante, à la différence des autres corps législatifs canadiens, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème.

Cette stratégie comporte trois volets. Le premier volet est de chercher un financement externe pour aider au rattrapage. Pendant l'année à l'étude, aucun financement externe n'est accessible pour l'impartition de traduction. Le deuxième volet est un financement interne pour l'impartition de traduction. Pendant l'année à l'étude, aucun financement interne n'est disponible pour l'impartition. Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant du greffier, chargé de se consacrer à temps plein à la réduction de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du Répertoire des organismes néobrunswickois et nationaux ainsi que le leadership dans l'établissement des normes et le contrôle de la qualité.

Le projet spécial vise trois objectifs.

Objectif 1 : assurer un débit constant de la traduction du hansard.

Résultats

La demande de traduction du hansard est d'environ 1,35 million de mots, une hausse de 42 % par rapport à 0,95 million de mots au cours de l'année précédente. La production de traduction du hansard se chiffre à 0,88 million de mots (y compris 0,47 million de mots pour les questions orales), une baisse de 2 % par rapport à 0,90 million de mots au cours de l'année précédente. Pendant l'année à l'étude, l'excédent de la demande par rapport à la production se chiffre à 0,47 million de mots, contre 0,05 million de mots durant l'année précédente. Au cours des cinq dernières années, l'excédent de la demande par rapport à la production s'est situé en moyenne à 1,41 million de mots par année.

Objectif 2 : fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.

Résultats

La traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative 22 années plus tôt que les volumes publiés. En fin d'année, la traduction des fascicules jusqu'au 29 juin 2005 est accessible sur le réseau interne de l'Assemblée législative. Un total de 687 fascicules du hansard en colonnes en regard et en PDF sont accessibles pour les sessions de 1993 à 2004-2005, y compris 30 réponses au discours du trône et au discours du budget jusqu'à décembre 2019. Ces fascicules finalisés et traduits peuvent être visualisés, imprimés et faire l'objet de recherche électronique.



Objectif 3 : ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.

Résultats

L'arriéré de traduction du hansard augmente de 0,47 million de mots, contre 0,05 million de mots au cours de l'année précédente. Pendant l'année à l'étude, 45 nouvelles séances ont lieu, tandis que 12 jours de séance sont traduits. L'augmentation nette de l'arriéré est donc de 33 fascicules, contre une augmentation de 17 fascicules au cours de l'année précédente. La traduction du hansard accuse un retard de 174 mois (soit 799 jours de séance), contre 163 mois (soit 766 jours de séance) à la fin de l'année précédente.

Contrôle de la qualité

La mise à jour mensuelle du Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux se poursuit au cours de l'année. Plus de 57 400 résultats de recherche portant surtout sur des organismes et programmes nationaux et provinciaux y sont consignés. Toutes les entrées sont pleinement référencées, et la plupart comportent des hyperliens. Pour consultation et téléchargement, le répertoire et le Guide de rédaction parlementaire se trouvent à http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>.

Conclusion

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec les traductrices parlementaires de Traduction des débats, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du hansard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et des ministères, ainsi qu'à la population du Nouveau-Brunswick.



PROGRAMME POUR LES PARLEMENTAIRES

Programme pour les parlementaires

Les autres directions du Bureau de l'Assemblée législative sont le bureau des députés du gouvernement, le Bureau de l'opposition officielle, le bureau du caucus du Parti vert et le bureau du caucus de l'Alliance des gens.

Chaque caucus de parlementaires constitue une direction du Bureau de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée est habilité à superviser l'administration de chaque bureau de caucus ; toutefois, ces bureaux, pour des raisons évidentes, fonctionnent avec une grande autonomie.

Les directions reçoivent des services liés aux finances, à l'administration et au personnel ainsi que d'autres services de soutien d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative, sous l'autorité du greffier.

Financement et soutien

En application du programme pour les parlementaires, les simples députés ont des bureaux meublés dans le complexe parlementaire, à Fredericton.

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve chaque année le versement aux simples députés d'un financement à être utilisé pour les services de secrétariat, la recherche et d'autre aide liée à l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de soutien.

Un financement est aussi approuvé chaque année pour les simple deputes qui sont chefs de partis politiques enregistrés représentés à la Chambre et doit être utilisé pour le salaire et les dépenses des chefs et de leur personnel et d'autres dépenses liées au fonctionnement des bureaux respectifs.

Le personnel de chaque bureau offre un soutien en matière de recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Chaque bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions parlementaires et publiques des députés et il fournit de nombreux autres services de soutien.

Bureau des députés du gouvernement

Le personnel du bureau relève du directeur général qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus du gouvernement tous les services de soutien nécessaires en matière de communications, de recherches, de secrétariat et de réception. Les parlementaires du côté du gouvernement et le personnel du bureau occupent le deuxième étage de l'Édifice ministériel.

Bureau de l'opposition officielle

Le personnel du bureau relève du directeur général qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus de l'opposition officielle tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Les bureaux des parlementaires et du personnel de l'opposition officielle sont situés dans l'ancien édifice du ministère de l'Éducation.

Bureau du caucus du Parti vert

Le personnel du bureau relève de la directrice générale qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus du Parti vert tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Les députés et le personnel du bureau occupent le troisième étage de l'Édifice ministériel.

Bureau du caucus de l'Alliance des gens

Le personnel du bureau relève du directeur générale qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus de l'Alliance des gens tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Les députés et le personnel du bureau occupent le troisième étage de l'Édifice ministériel.